

Province de Québec  
Municipalité de Fassett

Procès-verbal de l'assemblée régulière tenue le 11 mars 2013 à 19h30 à l'Hôtel de ville situé au 19 rue Gendron à Fassett, à laquelle sont présents, messieurs les conseillers et madame la conseillère: Serge Villeneuve, Claude Joubert, Michel Bergeron, Serge Gauthier et Françoise Giroux.

Absence motivée : Yvon Lambert.

Formant quorum et siégeant sous la présidence de Monsieur le maire, Michel Rioux.

Est également présente : Diane Leduc, Directrice générale

► **ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de l'assemblée
2. Appel des conseillers
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Approbation du procès-verbal de l'assemblée régulière du 11 février 2013.
5. Parole à l'assistance
6. Rapport
  - 6.1 De l'inspecteur en bâtiment
  - 6.2 De l'inspecteur municipal
  - 6.3 Du directeur des incendies
  - 6.4 Du maire – Voir feuille de plénière
  - 6.5 Des conseillers, conseillère
7. Finances
  - 7.1 Approbation des dépenses avec les chèques numéro 8931 à 8964 (le chèque numéro 8965 a été annulé parce que le paiement de ce fournisseur est en prélèvement) au montant de 44 073.31 \$ et les prélèvements numéro 973 à 980 au montant de 5 691.00 \$, adoption des comptes à payer au 28 février 2013 au montant de 9 750.01 \$ et des salaires payés pour un montant de 15 552.20 \$.
8. Correspondance
9. Suivi des dossiers
10. Avis de motion
11. Résolutions
  - 11.1 Demande d'appui à la demande du CLD au Pacte Rural pour l'événement : la 148 en folie.
  - 11.2 Dépôt et adoption du rapport des activités et du plan de mise en œuvre prévu en couverture incendie.
  - 11.3 Vacances annuelles de l'inspecteur en bâtiment et environnement.
  - 11.4 Nouvel horaire pour les rencontres de l'inspecteur en bâtiment et des citoyens.
  - 11.5 Demande d'appui de Fassett à la CCVPN pour la demande de changement d'usage sur la Montée Fassett.
  - 11.6 Demande d'appui de Fassett aux municipalités de la 148 pour la demande de changement d'usage sur la Montée Fassett.
  - 11.7 Demande d'appui de Fassett au conseil des maires de la MRC pour la demande de changement d'usage sur la Montée Fassett.

- 11.8 Demande d'aide financière au Pacte Rural pour la demande de changement d'usage sur la Montée Fassett.
  - 11.9 Demande d'aide financière à la CRÉO pour la demande de changement d'usage sur la montée Fassett.
  - 11.10 Programmation révisée pour la Taxe d'accise 2010-2013.
  - 11.11 Projet de rencontre des commerçants de Fassett, Montebello et Notre-Dame-de-Bonsecours.
  - 11.12 Production du document de la Politique Familiale de Fassett.
  - 11.13 Représentant au sein d'un comité régional pour sentiers Quad et motoneige.
- 12. Varia
  - 13. Questions posées par les membres
  - 14. Levée de l'assemblée

### **OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

Monsieur le maire, Michel Rioux, déclare l'assemblée ouverte à 19h30.

**2013-03-030**

#### **Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Françoise Giroux que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité.

**2013-03-031**

#### **Approbation du procès-verbal du 11 février 2013**

Il est proposé par Serge Villeneuve que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 11 février 2013 soit adopté tel quel.

Adopté à l'unanimité.

#### **► PAROLE À L'ASSISTANCE**

#### **► RAPPORT**

- **De l'inspecteur en bâtiment**

Lecture du rapport de l'inspecteur

- **De l'inspecteur municipal**

Préparation du carnaval.

Entretien de la pépinière et du camion Ford Ranger.

Beaucoup de neige.

Allé avec la compagnie AGÉOS pour les puits.

Peinturé le bureau du maire et les urinoirs.

Changement de place pour tablette dans la salle d'archive.

- **Du directeur des incendies**

19 Fév : Pratique APRIA et nœuds. 6 pompiers présents.

23 Fév : Feu de cheminée au 210, rue St-Étienne à Montebello. 9 pompiers présents.

26 Fév : Réunion des Directeurs incendie, de la Sûreté du Québec et du MTQ.

- **Du maire**

Voir feuille de plénière.

- **Des conseillers**

Voir rapport.

**2013-03-032**

**Approbation des dépenses et adoption des comptes à payer au 28 février 2013 et des salaires payés pour un montant de 15 552.20 \$**

Il est proposé par Serge Villeneuve et résolu ;

QUE les comptes (annexe A – DU 01-02-2013 AU 28-02-2013) payés par les chèques numéros 8931 à 8964 (le chèque numéro 8965 a été annulé parce que le paiement de ce fournisseur est en prélèvement) au montant de 44 073.31 \$ ainsi que des prélèvements automatiques numéro 973 à 980 pour un montant de 5 691.00 \$ soient et sont ratifiés par ce conseil et d'en charger les montants au compte de la Municipalité de Fassett (compte # 603747).

Salaires du 1<sup>er</sup> au 28 février 2013 : 15 552.20 \$.

Adopté à l'unanimité.

**Certificat de fonds suffisants**

Je, soussignée, certifie par la présente qu'il y a des fonds suffisants pour les fins desquelles ces dépenses sont projetées par le conseil de la municipalité de Fassett.

\_\_\_\_\_  
Diane Leduc, directrice générale

► **CORRESPONDANCE**

Aucune.

► **SUIVI DES DOSSIERS**

**2013-03-033**

**Demande d'appui à la demande du CLD au Pacte Rural pour l'événement : la 148 au folie.**

ATTENDU

l'adoption, au printemps 2009, du Plan de développement et de diversification économique de la MRC de Papineau, lequel identifie plusieurs projets à mettre en œuvre dont celui relatif à la mise en place d'initiatives de revitalisation du corridor de la route 148;

Province de Québec  
Municipalité de Fassett

- ATTENDU QUE ce projet s'inscrit dans l'enjeu relatif à la planification de l'arrivée de l'autoroute 50;
- ATTENDU QUE le CLD Papineau a été identifié comme responsable de la mise en œuvre de ce projet et qu'à ce titre, un Plan d'action identifiant les principaux objectifs, les actions qui en découlent ainsi qu'un échéancier et un budget provisoire ont été proposés pour validation;
- ATTENDU QUE le CLD Papineau s'est également vu confier la responsabilité d'établir la mise sur pied d'un comité régional de revitalisation du corridor de la route 148 de même que des comités locaux dont la composition et le mandat sont identifiés en annexe à la présente;
- ATTENDU QUE le comité régional de revitalisation du corridor de la route 148 a pour mission de planifier les initiatives visant à contrer la baisse attendue du trafic sur la 148. Quant à son rôle, il consiste à coordonner et favoriser la réalisation des actions prévues audit plan ainsi qu'à émettre des recommandations au Conseil des maires alimentant ainsi sa prise de décision;
- ATTENDU la résolution numéro 2009-09-436 adoptée à la session du Conseil de la MRC tenue le 30 septembre 2009, proposée par M. le conseiller Michel Labrecque et appuyée par M. le conseiller Michel Rioux ;
- ATTENDU QUE le mardi 21 février 2012, avait lieu à l'édifice Henri-Bourassa de Papineauville une soirée de remue-méninges ayant pour but de trouver les fondements de la future vocation de la route 148. Trois thématiques ont été primées durant cette soirée:
1. Rivière des Outaouais et bordures riveraines : favoriser l'accès à la rivière.
  2. Touristique et réfection : bonifier l'expérience touristique.
  3. Accueil de nouveaux résidents et de nouvelles familles.
- ATTENDU QUE le plan d'action a été adopté unanimement par le comité de revitalisation de la route 148 le mardi 26 juin 2012. Les principaux axes de ce plan sont :
1. Rivière des Outaouais et bordures riveraines : favoriser l'accès à la rivière.
  2. Touristique et réfection : bonifier l'expérience touristique.
  3. Accueil de nouveaux résidents et de nouvelles familles.
- ATTENDU QUE la 148 en folie : vente de garage est un élément qui fait partie du plan d'action de revitalisation du comité 148. Cet événement bonifie l'offre touristique en offrant des activités dès le début de la saison estivale aux visiteurs;

Il est proposé par Claude Joubert et résolu;

QUE les municipalités de Fassett, Notre-Dame-de-Bonsecours, Montebello, Papineauville, Plaisance et Thurso sont représentées au sein du comité 148;

QUE la municipalité de Fassett appuie la demande du CLD au Pacte Rural pour la réalisation de la 148 en folie : vente de garage;

Adopté à l'unanimité.

**2013-03-034**

**Dépôt et adoption du rapport des activités et du plan de mise en oeuvre prévu en couverture incendie.**

Il est proposé par Claude Joubert et résolu;

QUE le rapport des activités et le plan de mise en oeuvre prévu en couverture incendie soit et est adopté tel que présenté;

Adopté à l'unanimité.

**2013-03-035**

**Vacances annuelles de l'inspecteur en bâtiment et environnement.**

ATTENDU QUE monsieur Pierre Villeneuve occupe le poste d'inspecteur en bâtiment et en environnement depuis le mois d'août 1992;

Il est proposé par Serge Villeneuve et résolu;

QUE monsieur Villeneuve, dès l'année 2013, ait droit à une semaine de vacances payée additionnelle. Ce qui portera à 5 semaines rémunérées ses vacances annuelles.

Adopté à l'unanimité.

**2013-03-036**

**Nouvel horaire pour les rencontres de l'inspecteur en bâtiment et des citoyens.**

ATTENDU QUE l'horaire actuel de l'inspecteur en bâtiment pour recevoir les citoyens est plus ou moins rentable et manque de flexibilité;

ATTENDU QUE très souvent, aucun citoyen ne se présente pour une demande ou qu'en d'autres occasions, il y a plusieurs citoyens qui doivent attendre leur tour pour rencontrer l'inspecteur;

Il est proposé par Françoise Giroux et résolu;

QUE tel que proposé par notre inspecteur, dès le début du mois d'avril 2013, les citoyens qui désirent rencontrer ce dernier, communiquent avec le bureau municipal pour prendre rendez-vous pour le jeudi entre 16h00 et 18h00 sachant que ce bloc horaire peut changer à l'occasion si besoin il y a;

QUE les citoyens aient jusqu'à midi le jeudi pour prendre rendez-vous;

ET QUE si une personne n'est pas disponible pour le bloc horaire prévu, un rendez-vous à un autre moment puisse être déterminé selon les disponibilités des personnes;

Adopté à l'unanimité.

**2013-03-037**

**Demande d'appui de Fassett à la CCVPN pour la demande de changement d'usage sur la Montée Fassett.**

CONSIDÉRANT QUE la MRC Papineau, dans ses recommandations pour l'aménagement des sorties de l'autoroute 50, préconise de supporter une demande de changement d'usage sur le long de la Montée Fassett, côté Est, pour permettre de nouvelles constructions commerciales;

Province de Québec  
Municipalité de Fassett

CONSIDÉRANT QUE l'étude de la firme DBSF faite en 2006 recommandait cette action pour la survie de cette municipalité et que la population appuyait cette recommandation lors d'une consultation publique;

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture de l'Autoroute 50 a considérablement diminué l'achalandage de la route 148 avec des répercussions dramatiques pour les commerces des municipalités s'y trouvant, amenant même la fermeture de plusieurs de ces commerces;

CONSIDÉRANT QUE l'implantation de commerces le long de la Montée Fassett, accompagnée d'une signalisation adéquate pour les commerces de la route 148, sans nuire aux commerces existants, dynamiserait cette route que l'on veut alternative;

Il est proposé par Michel Bergeron et résolu ;

QUE la Municipalité de Fassett demande au conseil d'administration de la Chambre de Commerce Vallée Petite-Nation d'appuyer par résolution sa démarche de demande de changement d'usage présentée à la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec

ET QUE le conseil d'administration de la Chambre de Commerce Vallée Petite-Nation reconnaisse le caractère régional de cette demande qui est avantageuse et essentielle aux commerces des municipalités de la MRC Papineau le long de la route 148.

Adopté à l'unanimité.

**2013-03-038**

**Demande d'appui de Fassett aux municipalités de la 148 pour la demande de changement d'usage sur la Montée Fassett.**

CONSIDÉRANT QUE la MRC Papineau, dans ses recommandations pour l'aménagement des sorties de l'autoroute 50, préconise de supporter une demande de changement d'usage sur le long de la Montée Fassett, côté Est, pour permettre de nouvelles constructions commerciales;

CONSIDÉRANT QUE l'étude de la firme DBSF faite en 2006 recommandait cette action pour la survie de cette municipalité et que la population appuyait cette recommandation lors d'une consultation publique;

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture de l'Autoroute 50 a considérablement diminué l'achalandage de la route 148 avec des répercussions dramatiques pour les commerces des municipalités s'y trouvant, amenant même la fermeture de plusieurs de ces commerces;

CONSIDÉRANT QUE l'implantation de commerces le long de la Montée Fassett, accompagnée d'une signalisation adéquate pour les commerces de la route 148, sans nuire aux commerces existants, dynamiserait cette route que l'on veut alternative;

Il est proposé par Serge Gauthier et résolu;

Province de Québec  
Municipalité de Fassett

QUE la Municipalité de Fassett demande aux Municipalités de Montebello, Notre-Dame-de-Bonsecours, Plaisance et Thurso d'appuyer par résolution sa démarche de demande de changement d'usage présentée à la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec

ET QUE les conseils municipaux de ces mêmes municipalités reconnaissent le caractère régional de cette demande qui est avantageuse et essentielle aux autres municipalités de la MRC Papineau le long de la route 148.

Adopté à l'unanimité.

**2013-03-039**

**Demande d'appui de Fassett au conseil des maires de la MRC pour la demande de changement d'usage sur la Montée Fassett.**

CONSIDÉRANT QUE la MRC Papineau, dans ses recommandations pour l'aménagement des sorties de l'autoroute 50, préconise de supporter une demande de changement d'usage sur le long de la Montée Fassett, côté Est, pour permettre de nouvelles constructions commerciales;

CONSIDÉRANT QUE l'étude de la firme DBSF faite en 2006 recommandait cette action pour la survie de cette municipalité et que la population appuyait cette recommandation lors d'une consultation publique;

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture de l'Autoroute 50 a considérablement diminué l'achalandage de la route 148 avec des répercussions dramatiques pour les commerces des municipalités s'y trouvant, amenant même la fermeture de plusieurs de ces commerces;

CONSIDÉRANT QUE l'implantation de commerces le long de la Montée Fassett, accompagnée d'une signalisation adéquate pour les commerces de la route 148, sans nuire aux commerces existants, dynamiserait cette route que l'on veut alternative;

Il est proposé par Claude Joubert et résolu;

QUE la Municipalité de Fassett demande au conseil des maires de la MRC Papineau d'appuyer par résolution sa démarche de demande de changement d'usage présentée à la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec

ET QUE le conseil des maires de la MRC Papineau reconnaisse le caractère régional de cette demande qui est avantageuse et essentielle aux autres municipalités de la MRC Papineau le long de la route 148.

Adopté à l'unanimité.

**2013-03-040**

**Demande d'aide financière du Pacte Rural pour la demande de changement d'usage sur la Montée Fassett.**

CONSIDÉRANT QUE la MRC Papineau, dans ses recommandations pour l'aménagement des sorties de l'autoroute 50, préconise de supporter une demande de changement d'usage sur le long de la Montée Fassett, côté Est, pour permettre de nouvelles constructions commerciales;

Province de Québec  
Municipalité de Fassett

- CONSIDÉRANT QUE l'étude de la firme DBSF faite en 2006 recommandait cette action pour la survie de cette municipalité et que la population appuyait cette recommandation lors d'une consultation publique;
- CONSIDÉRANT QUE l'ouverture de l'Autoroute 50 a considérablement diminué l'achalandage de la route 148 avec des répercussions dramatiques pour les commerces des municipalités s'y trouvant, amenant même la fermeture de plusieurs de ces commerces;
- CONSIDÉRANT QUE l'implantation de commerces le long de la Montée Fassett, accompagnée d'une signalisation adéquate pour les commerces de la route 148, sans nuire aux commerces existants, dynamiserait cette route que l'on veut alternative;
- CONSIDÉRANT QUE le changement d'usage demandé s'inscrit dans le cadre de mesures régionales d'atténuation de l'impacte de l'arrivée de l'Autoroute sur les commerces de la route 148;
- CONSIDÉRANT QUE le coût de la présentation et la défense de cette demande à la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec par une firme spécialisée est évalué entre 20 000 \$ et 30 000 \$;

Il est proposé par Serge Villeneuve et résolu;

- QUE la Municipalité de Fassett demande au CLD de Papineau d'inscrire cette demande d'aide financière dans le cadre du Pacte Rural attendu que cette demande est de nature régionale et est essentielle à la survie de plusieurs commerces de la route 148.

Adopté à l'unanimité.

**2013-03-041**

**Demande d'aide financière à la CRÉO pour la demande de changement d'usage sur la Montée Fassett.**

- CONSIDÉRANT QUE la MRC Papineau, dans ses recommandations pour l'aménagement des sorties de l'autoroute 50, préconise de supporter une demande de changement d'usage sur le long de la Montée Fassett, côté Est, pour permettre de nouvelles constructions commerciales;
- CONSIDÉRANT QUE l'étude de la firme DBSF faite en 2006 recommandait cette action pour la survie de cette municipalité et que la population appuyait cette recommandation lors d'une consultation publique;
- CONSIDÉRANT QUE l'ouverture de l'Autoroute 50 a considérablement diminué l'achalandage de la route 148 avec des répercussions dramatiques pour les commerces des municipalités s'y trouvant, amenant même la fermeture de plusieurs de ces commerces;
- CONSIDÉRANT QUE l'implantation de commerces le long de la Montée Fassett, accompagnée d'une signalisation adéquate pour les commerces de la route 148, sans nuire aux commerces existants, dynamiserait cette route que l'on veut alternative;

CONSIDÉRANT QUE le changement d'usage demandé s'inscrit dans le cadre de mesures régionales d'atténuation de l'impacte de l'arrivée de l'Autoroute sur les commerces de la route 148;

CONSIDÉRANT QUE le coût de la présentation et la défense de cette demande à la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec par une firme spécialisée est évalué entre 20 000 \$ et 30 000 \$;

Il est proposé par Françoise Giroux et résolu;

QUE la Municipalité de Fassett demande à la Conférence Régionale des Élus de l'Outaouais un support financier pour la demande de changement d'usage sur la Montée Fassett attendu que cette demande est de nature régionale et est essentielle à la survie de plusieurs commerces de la route 148.

Adopté à l'unanimité.

**2013-03-042**

**Programmation révisée pour la Taxe d'accise 2010-2013.**

ATTENDU QUE la municipalité de Fassett a pris connaissance du Guide relatif aux modalités révisées de transfert aux municipalités du Québec d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et de la contribution du gouvernement du Québec pour leurs infrastructures d'eau potable, d'eaux usées et de voirie locale et de ses annexes;

ATTENDU QUE la municipalité de Fassett doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et des Régions;

ATTENDU QUE que la municipalité de Fassett s'engage à informer la Direction des infrastructures du ministère des Affaires municipales et des Régions de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Il est proposé par Françoise Giroux et résolu :

QUE la municipalité de Fassett approuve le contenu et autorise l'envoi à la Direction des infrastructures du ministère des Affaires municipales et des Régions de la programmation révisée de travaux approuvée le 11 mars 2013 pour la période des années 2010 à 2013 et de tous les autres documents exigés par le Ministère, en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et des Régions;

QUE la municipalité de Fassett nomme le maire Michel Rioux ou la directrice générale Diane Leduc pour acheminer et signer tous les documents liés à cette demande.

Adopté à l'unanimité.

**2013-03-043**

**Projet de rencontre des commerçants de Fassett, Montebello et Notre-Dame-de-Bonsecours.**

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture de l'Autoroute 50 a considérablement affecté l'achalandage de la route 148 avec des répercussions dramatiques pour les commerces des municipalités s'y trouvant, amenant même la fermeture de plusieurs de ces commerces;

CONSIDÉRANT QUE la Chambre de Commerce Vallée Petite-Nation offre d'aider les municipalités dans l'organisation d'une rencontre d'échange avec les commerçants comme celles qui ont eu lieu à Thurso en 2010;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Thurso est prête à nous donner son support en nous fournissant les outils utilisés par eux;

Il est proposé par Claude Joubert et résolu;

QUE la Municipalité de Fassett accepte de participer activement à l'organisation d'une telle rencontre qui aurait lieu à Montebello le 24 avril prochain.

Adopté à l'unanimité.

**2013-03-044**

**Production du document de la Politique Familiale de Fassett.**

ATTENDU QUE Le projet d'élaboration de la politique familiale municipale – MADA arrive à échéance dans quelques semaines;

ATTENDU QUE l'Imprimerie Papineauville a produit ce document pour la municipalité de Chénéville et ce à un prix raisonnable;

ATTENDU QUE la mise en page et l'impression d'un tel document est une tâche ardue qui requiert des qualifications et des équipements que nous n'avons pas;

ATTENDU QUE l'Imprimerie Papineauville nous propose de réaliser la mise en page avec photos et impression pour un montant d'environ 1 000 \$ et que ce montant est payé par la subvention de MADA;

Il est proposé par Françoise Giroux et résolu;

QUE La municipalité de Fassett octroie ce contrat à Imprimerie Papineauville pour un montant approximatif de 1 000 \$ qui pourra varier selon les quantités demandées.

Adopté à l'unanimité.

**2013-03-045**

**Représentant au sein d'un comité régional pour sentiers Quad et motoneige.**

ATTENDU QU' un comité spécial a été créé par monsieur Jean-Marc Ouellette pour la réalisation de sentiers Quad et motoneige pour relier les municipalités d'Est en Ouest et du Nord au Sud dans la MRC Papineau;

ATTENDU QUE ce comité, depuis le début de l'hiver, se réunit régulièrement à Fassett pour élaborer des plans d'implantation de ces sentiers dans les différentes municipalités;

Province de Québec  
Municipalité de Fassett

ATTENDU QUE la municipalité de Fassett est impliquée dans les propositions de tracé et qu'elle désire être informée de tout projet qui pourrait se réaliser sur son territoire;

ATTENDU QUE ce comité, aux yeux de la municipalité est consultatif et non décisionnel;

Il est proposé par Serge Villeneuve et résolu;

QUE La municipalité de Fassett nomme monsieur Serge Gauthier, comme membre de ce comité, à représenter le conseil lors des discussions et faire rapport à ce dernier de l'avancement du dossier.

Adopté à l'unanimité.

**Varia**

Emploi d'été.

**Question posées par les membres.**

**2013-03-046**

**Levée de l'assemblée**

20h15 Il est proposé par Françoise Giroux que la présente assemblée soit et est levée.

Adopté à l'unanimité.

---

**Michel Rioux**  
**Président d'assemblée**

---

**Diane Leduc**  
**Directrice générale**